

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DU TARN**

**COMMUNE DE RIVIERES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 1<sup>er</sup> février 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

**Absent excusé** : DON Daniel.

**Procurations** : Néant.

**Secrétaire de séance** : FERRET Myriam.

**Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 14 décembre 2022.**

**Monsieur le Maire explique les raisons pour lesquelles les délibérations prévues à l'ordre du jour du n°003 au n°005 sont ajournées. Celles-ci seront délibérées à une date ultérieure.**

**2023/001 – Délibération : Renouvellement convention « Les Temps Orageux »**

Une convention d'augmentation de tarif est à signer avec l'association Les Temps Orageux, pour la prestation de service relais de fourrière. Etant donné l'augmentation du coût de gasoil pour venir capturer et transporter les animaux errants ainsi que le coût des croquettes pour les nourrir le temps que leurs propriétaires viennent les récupérer, le tarif est fixé comme suit pour l'année 2023 :

- Chiens : 77,00€ par chien (capture/transport/hébergement) et 89,40€ par chien si transport à la SPA
- Chats : 42,40€ par chat (capture/transport/hébergement)

Etant donné cette augmentation, le chèque à verser à la mairie pour que le propriétaire puisse récupérer son animal s'élèvera désormais à 90€ au lieu de 80€ actuellement.

**Adopté à l'unanimité.**

**2023/002 – Délibération : Renouvellement contrat « SPA »**

Le contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture est à renouveler avec la Société Protectrice des Animaux. Conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il sera reconduit tacitement pour la même durée dans la limite de 5 années consécutives. La révision annuelle du prix des prestations est fixée comme suit :

- Année 2023 : 1,40€ TTC par habitant
- Année 2024 : 1,45€ TTC par habitant
- Année 2025 : 1,50€ TTC par habitant
- Année 2026 : 1,55€ TTC par habitant
- Année 2027 : 1,60€ TTC par habitant

**Adopté à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

### **INSEE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population totale riviéroise est de 1 102 habitants.

### **Centre de loisirs « Elfes des Vignes »**

L'accueil des enfants se fera sur le site de Labastide de Lévis à compter des vacances de février.

En effet, l'association se déplace provisoirement, en prévision des futurs travaux de l'école de Rivières.

### **Transport scolaire**

La communauté d'Agglomération dans une note à l'attention des communes, explique que la gratuité du transport scolaire sera mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2023-2024. Cet organisme prendra à sa charge la part annuelle des foyers pour les élèves bénéficiant des services de la FEDERTEEP, du primaire au lycée.

### **Tri sélectif**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de nouvelles consignes de tri sont apparues.

Les foyers sont invités à ne pas insérer les emballages les uns dans les autres mais à les compacter dès que le conteneur arrive à niveau. Il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération communique plus amplement en ce sens.

**Fin de la séance : 19h15**

**Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.**

**Le Secrétaire de séance,  
Myriam FERRET.**

**Le Maire,  
Christophe HERIN.**